



LE CERCLE DE L'INDUSTRIE

ACTUALITES EUROPEENNES

Mai 2012
n° 190

AVERTISSEMENT

Le document suivant résulte d'une **veille documentaire** et constitue une synthèse des informations officielles parues sur les activités de la Commission européenne et du Conseil. Bien entendu, ne sont relevées ici que les informations susceptibles d'intéresser de près ou de loin les membres du Cercle de l'Industrie et leurs correspondants à Bruxelles.

Cette lettre se compose d'une synthèse des informations diffusées, présentées par rubriques thématiques avec une entrée chronologique.

Nos sources d'information sont les suivantes :

Agence Europe

Le Journal Officiel des Communautés Européennes

La presse quotidienne française et internationale

mais aussi des entretiens obtenus auprès de la Commission européenne,
et des bases de données (Europa, Europarl...).

La parution de ce document est prévue tous les mois

PROPOSITIONS ET INITIATIVES

Relations extérieures Réunion UE-Chine de haut niveau du 3 mai 2012 : lancement d'un partenariat sur l'urbanisation et el renforcement de la coopération énergétique **p.8**

Concurrence Communication de la Commission européenne sur la modernisation du contrôle des aides d'Etat dans l'UE **p.9**

A L'ETUDE

UEM Etat des lieux des outils de relance proposés par la Commission européenne **p.10**

Energie Débat autour de la Feuille de route « Energie 2050 » de la Commission européenne **p.14**

Dossiers prioritaires

Propositions	Prochaine étape	Echéance
Négociation du cadre Financier Pluriannuel (2014-2020) : état des lieux	Débat au sein du Conseil européen	28-29 juin 2012
Etat des lieux des outils de relance proposés par la Commission européenne	Débat au sein du Conseil européen	28-29 juin 2012
Communication de la Commission européenne sur la modernisation du contrôle des aides d'Etat	Révision de plusieurs catégories de lignes directrices	Fin 2013

PRINCIPALES DECISIONS

UEM Résultats du Conseil des ministres des Finances de l'UE du 15 mai 2012 **p.11**

p.

EN COURS D'ADOPTION

Questions institutionnelles Etat des lieux des négociations de la proposition de cadre Financier Pluriannuel pour la période 2014-2020 **p.6**

Energie Rapport intermédiaire sur la sûreté des centrales nucléaires dans l'UE **p.13**

DIVERS

Commerce Publication le 8 mai 2012 par la chambre américaine de commerce (AmCham) de son rapport «*The case for Investing in Europe*». **p.7**

Marché intérieur Publication du rapport sur RAPEX en 2011 **p.12**

Climat Mise en place d'un système d'échange de quotas d'émission de carbone en Corée du Sud dès 2015 **p.15**

SOMMAIRE

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES	Page 6
RELATIONS EXTERIEURES / COMMERCE / ELARGISSEMENT	Page 7
CONCURRENCE	Page 9
FINANCES / FISCALITE / UEM	Page 10
MARCHE INTERIEUR / EMPLOI / CONSOMMATEURS	Page 12
ENERGIE	Page 13
CLIMAT	Page 15
SUIVI LEGISLATIF	Page 16
LE CARNET	Page 18
ANNEXE : Agenda juin 2012	Page 19

Dossier clôturé le 29 mai 2012

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES/BUDGET

Négociation du Cadre Financier Pluriannuel (CFP) de l'UE pour la période 2014-2020 : état des lieux

Depuis **juillet 2011**, les Etats membres discutent du futur cadre budgétaire de l'UE qui s'appliquera du **1^{er} janvier 2014** au **31 décembre 2020**.

Rappel

Le **29 juin 2011**, la Commission européenne avait publié une proposition de CFP pour la période **2014-2020** (cf. dossier juillet 2011, n°181). Elle y proposait un niveau de dépenses global de **1083,3 milliards d'euros**, et poursuivait trois objectifs principaux :

1-Réorienter les dépenses de l'UE vers le soutien à une croissance « intelligente, durable et inclusive », via notamment :

-le futur programme « Horizon 2020 » (cf. dossier décembre 2011, n°185) ;

-la mise en avant des **objectifs climatiques et environnementaux** de l'UE : ceux-ci sont intégrés dans les trois principaux postes de dépenses de l'UE (PAC, fonds de cohésion et innovation/R&D), et font l'objet d'un programme dédié : LIFE (cf. dossier décembre 2011, n°185) ;

-la création d'un « **Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe** » (MIE) (cf. dossier octobre 2011, n°183).

2-Dépenser non pas « plus », mais « mieux » (dans un contexte de restriction des budgets nationaux) :

-en **simplifiant** les mécanismes d'accès aux fonds européens et leur gestion par les porteurs de projets. Par exemple : la plupart des programmes de l'UE axés sur la recherche et l'innovation seront réunis dans « Horizon 2020 » ;

-en étendant à tous les fonds structurels le principe selon lequel l'accès des Etats membres aux fonds de cohésion est **conditionné** à leur respect du Pacte de stabilité (par exemple, l'obligation de mener une politique de rigueur budgétaire visant à résorber leurs déficits publics ou à réduire leur dette publique).

3-Doter le budget de l'UE de deux nouveaux mécanismes de prélèvement, afin de diminuer la part des ressources issues des budgets nationaux, et d'augmenter celle des ressources propres de l'UE :

-créer une **taxe sur les transactions financières** (TTF) dans l'UE (Cf. dossier octobre 2011, n°183) ;

-remplacer la contribution des Etats membres qui est basée sur leurs recettes de TVA nationales, par un **prélèvement direct sur les recettes de TVA des Etats membres** (à hauteur d'un ou deux points de TVA), dès le 1^{er} janvier 2018.

Axes d'action

Les discussions entre Etats membres se sont rapidement focalisées sur **le montant du budget**, la question de ses **ressources**, et les **conditions d'accès** des Etats membres aux fonds structurels.

1-Les discussions sur le montant du budget ont fait apparaître une séparation entre « **contributeurs nets** » (Allemagne, Autriche, France, Finlande, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, et Suède), et « **bénéficiaires des fonds de cohésion** » (principalement les pays de l'ex bloc de l'Est, les pays Baltes, la Grèce et Portugal). Les premiers contestent le **niveau global de dépenses** proposé par la Commission (en hausse de 5% par rapport au CFP actuel). Certains d'entre eux (dont l'Allemagne) demandent une baisse des dépenses d'environ **100 milliards d'euros**, ciblant les deux principaux postes de dépenses du CFP : la **politique de cohésion économique sociale et territoriale** (33%), et la **PAC** (37%).

2-Les négociations sur les ressources du budget de l'UE ont révélé que :

-la création d'une **TTF** pour alimenter le budget de l'UE divise les Etats membres, certains (tels la France) y seraient favorables, d'autres (comme la Grande-Bretagne) y seraient opposés ;

-la plupart des Etats membres accepteraient de supprimer la ressource actuelle du budget de l'UE constituée des contributions nationales issues des **recettes de TVA**. Mais ils ne souhaiteraient pas créer de nouvelle ressource propre basée sur la TVA.

3-La proposition de conditionner l'accès des Etats membres aux fonds structurels divise. De nombreux Etats membres (dont de nombreux contributeurs nets) y seraient favorables.

Suivi

●Le Conseil européen des **28 et 29 juin 2012** examinera la proposition de futur CFP. Celui-ci doit être adopté à l'unanimité du **Conseil européen**. Il pourrait l'être **d'ici la fin 2012**, sous la Présidence chypriote du Conseil de l'UE.

●Le Parlement européen et le Conseil de l'UE devront ensuite adopter en codécision, avant le 31 décembre 2013, les 75 règlements budgétaires des diverses politiques sectorielles de l'UE.

●Le Parlement européen, qui dispose d'un droit de veto sur le CFP, s'est déjà exprimé en faveur :

-du niveau général des dépenses proposé dans le CFP,

-de la création de nouvelles ressources propres.

La Commission a présenté sa proposition de CFP pour la période 2014-2020 comme un budget au service d'« Europe 2020 », la stratégie de croissance de l'UE présentée en 2010. Néanmoins, la compétitivité et l'innovation y représentent seulement le troisième poste de dépenses (soit 15%), derrière la PAC et la politique de cohésion.

Dès octobre 2011, *BusinessEurope* avait réagi à la proposition de futur CFP, en considérant (comme l'Allemagne) que ce budget ne devrait pas dépasser 1% du revenu national brut de l'UE, et qu'il devrait être beaucoup plus nettement orienté vers la croissance et l'emploi.

Rapport de la Présidence de l'UE sur le CFP (décembre 2011)

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/11/st17/st17448-re01.fr11.pdf>

COMMERCE

Publication par la Chambre Américaine de Commerce à Bruxelles de son rapport «*The case for Investing in Europe*».

Le **8 mai 2012**, la Chambre Américaine de Commerce dans l'UE (*AmCham*) a présenté son rapport intitulé «*The Case for Investing in Europe*» portant sur l'attractivité de l'économie européenne pour les investisseurs américains. Ce rapport a été préparé par Joseph Quinlan, chercheur à l'Université John Hopkins.

Rappel

• Dans la 12^{ème} édition de son baromètre annuel sur le moral des investisseurs américains en France, présenté le **7 mars 2012** (et réalisé en partenariat avec le cabinet Bain & Company), la Chambre Américaine de Commerce en France estimait que l'attractivité de la France avait progressé en 2011 par rapport aux autres Etats européens. *Amcham* identifiait comme forces de l'économie française : la qualité de vie, la situation géographique, la qualité des infrastructures, la qualification de la main d'œuvre, la politique en matière de R&D et d'innovation. Les investisseurs américains y plébiscitaient notamment le Crédit Impôt Recherche.

Axes d'action

Le message clé de ce rapport est, qu'en dépit de la faiblesse conjoncturelle de l'Europe, les raisons pour les entreprises américaines d'y investir restent largement intactes, les fondamentaux et les attributs économiques de la région demeurant solides.

1-En dépit de la crise économique, l'Europe (l'analyse incluant la Suisse et la Norvège) reste une région incontournable, notamment en raison de :

-sa place dans l'économie mondiale : l'Europe est la première puissance économique mondiale. Elle représente **27,3 %** du PIB mondial (chiffres de 2010). C'est plus que les Etats-Unis (23,1% du PIB mondial), et cela devrait le rester au cours des cinq prochaines années, selon les prévisions du FMI ;

-la richesse de ses consommateurs : en 2010, l'UE représentait environ **30%** des dépenses mondiales de consommation personnelle, une part supérieure à celle des États-Unis (27,7%) et doublement supérieure à celle, combinée, des pays BRIC (13,6%) ;

-sa compétitivité : bien que les niveaux de compétitivité varient significativement en Europe, sept pays (Suisse, Suède, Finlande, Allemagne, Pays-Bas, Danemark et Royaume-Uni) figurent parmi les dix économies les plus compétitives au monde, selon le classement 2012 du Forum économique mondial ;

-sa capacité à innover : l'Europe serait en train de rattraper les Etats-Unis et le Japon selon *AmCham*, qui note que :

(i) en 2011, l'Europe représentait près d'un quart des dépenses mondiales de R&D (contre 32% des Etats-Unis et 11,4% au Japon et 13,1% en Chine). L'Allemagne, la Suède, la Suisse et la Finlande ont dépensé une part plus importante de leur PIB à la R&D que les Etats-Unis,

(ii) l'Europe domine la formation mondiale de diplômés dans les domaines scientifiques et de l'ingénierie, particulièrement dans les sciences naturelles ;

-son climat d'affaires : le classement 2012 «*Doing Business*» de la Banque mondiale compte 12 pays européens parmi les 25 premières places ;

-des perspectives qu'offre le développement de son marché des services. *AmCham* :

(i) considère que le secteur des services, segmenté au niveau de l'UE (en raison de barrières réglementaires et du manque de reconnaissance des qualifications) constituent « la dernière frontière d'Europe »,

(ii) estime que l'ouverture de ce marché des services (entamée lentement depuis 2005) pourrait créer de nombreuses opportunités pour les entreprises américaines opérant en Europe. Les services constitueraient ainsi la « prochaine vague d'intégration transatlantique ».

2-La périphérie « étendue » de l'Europe représente un important relais de croissance. *AmCham* :

-rappelle que l'élargissement de l'UE a été extrêmement bénéfique pour les entreprises américaines, en leur permettant d'accéder à de nouveaux consommateurs (la consommation des ménages en Europe de l'Est a presque doublé entre 2005 et 2010) et à un bassin de main d'œuvre qualifiée disponible (à faible coût) ;

-soutient que la périphérie « étendue » de l'Europe, qui englobe l'Europe centrale et orientale, la Russie, le Moyen-Orient, la Turquie et l'Afrique du Nord est « le géant endormi de l'économie mondiale ». Or l'UE :

(i) bénéficie de relations commerciales privilégiées avec ces pays pour des raisons géographiques, historiques et politiques (grâce à la politique de voisinage de l'UE),

(ii) profitera, dans la décennie à venir, de la croissance et de la convergence de ces économies périphériques.

3-La prospérité des Etats-Unis et celle de l'UE sont liées. *AmCham* relève que l'Europe est une source essentielle de profits pour les entreprises américaines : les revenus américains de source européenne en 2011 étaient de 156% supérieurs à ceux de source asiatique.

Parallèlement, *AmCham* s'est engagée en faveur de négociations pour un accord de libre échange entre les Etats-Unis et l'UE (Cf. dossier avril 2012, n°189). S'exprimant lors d'un séminaire organisé le 11 mai 2012 à Hambourg par *AmCham* en Allemagne, le Commissaire au Commerce, Karel de Gucht, a indiqué souhaiter négocier un tel accord dès 2013 et le conclure mi-2014.

<http://www.amchameu.eu/Portals/0/2012/ebooks/The-Case-for-Investing-in-Europe-AmChams-in-Europe/index.html>

COMMERCE

Réunion de haut niveau UE-Chine à Bruxelles : lancement d'un partenariat sur l'urbanisation et renforcement de la coopération énergétique

Le **3 mai 2012** s'est tenue à Bruxelles une rencontre de haut niveau entre la Chine et l'UE, en présence de **Li Keqiang**, Vice-Premier Ministre chinois (et probable successeur à Wen Jiabao au poste de Premier Ministre chinois en 2013), **Herman Van Rompuy**, Président du Conseil européen **José Manuel Barroso**, Président de la Commission européenne, et **Günter Oettinger**, Commissaire européen à l'Énergie.

Rappel

● Le dernier Sommet UE / Chine s'est déroulé à Pékin le **14 février 2012**. La Chine et l'UE avait alors officiellement lancé les négociations portant sur un accord bilatéral d'investissement et annoncé des partenariats à venir dans les domaines de l'urbanisation et du renforcement de la coopération énergétique (Cf. dossier février 2012, n°187).

● En 2010, l'exposition universelle de Shanghai était consacrée au thème de la transformation urbaine. Au cours de ces 30 dernières années, la population urbaine de la Chine est passée de 170 millions de personnes à environ **690 millions** en **2011**, pour atteindre un taux d'urbanisation de 50%. Selon le rapport de 2008 du *McKinsey Global Institute*, "*Preparing for China's Urban Billion*", la Chine devrait compter **221 villes** de plus d'un million d'habitants en **2025**.

● Comparativement, environ trois quarts des Européens vivent en zone urbaine. Les villes européennes représentent plus de **70%** de la consommation totale d'énergie en Europe.

Axes d'action

Deux chapitres de la coopération UE-Chine ont été ouverts à l'occasion de cette rencontre.

1-Sur l'urbanisation : l'UE et la Chine ont lancé un partenariat pour une « urbanisation durable ». La Chine chercherait à développer une vision à long terme pour ses villes et, selon le Président Barroso, le modèle européen d'urbanisation (de villes denses) a été reconnu par les experts chinois comme préférable à celui d'autres parties du monde (d'agglomérations tentaculaires).

Le partenariat prendra la forme d'un Forum de discussion, réunissant annuellement des autorités locales, régionales et nationales, chinoises et européennes, et traitera en particulier des sujets suivants :

- la planification urbaine et la mobilité,
- la gestion de l'énergie,
- le développement de villes digitales vertes,
- l'inclusion des migrants,
- la gestion de l'eau et des déchets.

2-Sur l'énergie : l'UE et la Chine ont signé deux déclarations conjointes :

(i) l'une portant sur la régulation des marchés de l'électricité, qui prévoit un échange d'expertises entre la DG Énergie de la Commission européenne et la commission nationale chinoise de régulation de l'électricité (SERC), en matière de :

- gestion de la demande et efficacité énergétique,
- fixation de prix et d'accès au marché,
- normes techniques pour l'intégration des énergies renouvelables aux réseaux.

(ii) l'autre portant sur la sécurité énergétique, qui insiste sur l'importance des relations multilatérales. L'UE y invite la Chine à participer plus activement au travail d'enceintes internationales comme :

- l'Agence internationale de l'énergie (AIE) à Paris,
- l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), créée à Bonn en janvier 2009,
- le Partenariat international pour la coopération sur l'efficacité énergétique (IPEEC), créé en 2009, qui réunit l'ensemble des pays industrialisés et certains pays émergents comme la Chine.

Le Commissaire Oettinger a également rappelé l'importance de disposer « d'un accès équitable et transparent », affirmant que les groupes chinois Sinovel et Himim, actifs dans le secteur des énergies renouvelables, et qui montrent de l'intérêt pour le marché européen, sont « les bienvenus, à condition que les compagnies européennes soit assurées d'un accès égal sur le marché chinois ».

Suivi

● Les modalités d'un Partenariat UE-Chine pour une urbanisation durable seront précisées lors du premier forum des maires Europe-Chine, qui doit avoir lieu au cours du **second semestre 2012**.

Le Commissaire au Commerce, Karel de Gucht a présenté le 16 avril 2012 une nouvelle base de données sur le commerce mondiale, la *World Input-Output Database*, financée par la Commission européenne. Cette base analyse les échanges commerciaux en termes de flux de valeur ajoutée : elle tient donc compte de la complexité d'une chaîne d'assemblage mondialisée et permet de savoir à quelles étapes de production chaque pays a participé, et quelle valeur il a réellement ajoutée au produit. Elle couvre les 27 pays de l'UE et 13 autres grands pays, dont la Chine, les États-Unis et le Brésil.

Selon cette base de données, le déficit commercial bilatéral de l'UE avec la Chine serait inférieur de 36 % au niveau auquel il est estimé selon les statistiques commerciales traditionnelles, qui reposent sur la valeur brute des exportations et des importations de chaque pays (chiffres de 2008).

http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/oettinger/headlines/news/2012/05/20120503_en.htm

CONCURRENCE

Communication de la Commission européenne sur la modernisation du contrôle des aides d'Etat dans l'UE

Le **8 mai 2012**, la Commission européenne a publié une communication sur la modernisation des règles européennes de contrôle des aides d'Etat dans l'UE.

Rappel

● La modernisation générale du contrôle des aides d'Etat avait été annoncée par le Commissaire Joaquín Almunia début 2012 (Cf. dossier février 2012, n°187). La Commission a lancé le processus par la révision du régime des aides à la Recherche, au Développement et à l'Innovation (RDI) en organisant une consultation à laquelle le Cercle de l'Industrie a répondu le **24 février 2012** (réponse consultable sur le site du Cercle de l'Industrie).

Axes d'action

La Commission définit, dans sa communication, trois objectifs principaux pour moderniser les aides d'Etat :

1- Garantir que les aides d'Etat contribuent au mieux à la croissance: la Commission souhaite resserrer le champ d'intervention des aides d'Etat en clarifiant le contour des aides incompatibles avec les traités européens : « les aides d'Etat qui n'ont pas pour but de remédier à des défaillances du marché et qui n'ont pas d'effet d'incitation, sont non seulement un gaspillage de ressources publiques, mais freinent aussi la croissance ». Les aides d'Etat devraient donc compléter, et non remplacer, des dépenses privées. Les aides au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté seraient notamment révisées, afin « que le processus de sortie du marché ne soit interrompu par une intervention de l'Etat que lorsque cela se justifie clairement ».

2- Recentrer la politique et la procédure des aides d'Etat sur les cas les plus importants, via l'établissement de priorités :

(i) un contrôle plus minutieux des aides importantes, susceptibles d'entraîner des distorsions de concurrence. Les aides fiscales sont particulièrement visées ;

(ii) la simplification de l'analyse des aides ayant un impact limité sur les échanges. Il est notamment prévu :

-de réviser les règles *de minimis*, datant de 2006. Une analyse d'impact sera effectuée afin d'examiner si le seuil de 200.000 euros (au-dessous duquel l'aide n'est plus soumise à l'obligation préalable de notification à la Commission) correspond encore « aux conditions de marché »,

-de réviser et d'étendre éventuellement le règlement général d'exemption par catégorie (règlement 800/2008/CE) déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun ;

-de faire bénéficier d'un contrôle simplifié davantage de types d'aides, et notamment les aides en faveur de projets cofinancés par l'UE, via par exemple des instruments de

financement comme JESSICA (développement urbain).

3-Simplifier et harmoniser les règles, afin de rendre possible l'adoption de décisions dans des délais adaptés aux entreprises. La Commission souhaite :

(i) préciser la notion d'aide d'Etat, telle qu'interprétée par la Cour de Justice de l'UE dans ses différents arrêts,

(ii) moderniser le règlement de procédure en matière d'aides d'Etat (règlement 659/1999/CE), afin de permettre à la Commission de se fixer des priorités de traitement des plaintes et d'être dotée de moyens d'enquête plus importants. Cela pourrait concerner en particulier « les marchés qui n'ont été ouverts que récemment et où de grands opérateurs historiques soutenus par l'Etat continuent à jouer un rôle majeur, comme c'est le cas des transports, des services postaux ou, dans une moindre mesure, de l'énergie ».

Suivi

-A l'**automne 2012**, la Commission présentera ses propositions de révision des règlements de procédure et d'habilitation.

-Puis, d'ici la **fin de l'année 2013**, la Commission prévoit de réviser plusieurs lignes directrices, dont celles relatives aux aides à finalité régionale, aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation, aux aides à l'environnement, aux aides au capital-investissement, ainsi qu'aux réseaux à haut débit.

Deux paragraphes (§16-17) de la communication abordent la dimension internationale des aides d'Etat. La Commission (qui se base sur une étude comparative réalisée par l'OMC en 2006) y affirme que les règles de l'UE permettent d'atteindre des « niveaux d'aides comparables » à ceux des autres systèmes mondiaux.

Le Cercle de l'Industrie, dans sa réponse à la consultation sur les aides à la RDI, a insisté sur cet enjeu essentiel, appelant la Commission à prendre en compte l'impératif de compétitivité des industries européennes face à la concurrence internationale. Le Cercle y relevait notamment que, dans certains domaines technologiques et notamment ceux stratégiques pour l'UE, comme les technologies propres, les entreprises européennes sont exposées à une concurrence très forte de la part de pays tiers dont le soutien financier est alors largement supérieur aux montants et intensités autorisés en Europe.

La Communication

http://ec.europa.eu/competition/state_aid/modernisation/sam_communication_fr.pdf

La réponse du Cercle à la consultation sur les aides d'Etat à la RDI

<http://www.cercleindustrie.eu/fr/cercleposition2012.html>

Etat des lieux des outils de relance proposés par la Commission européenne

A l'occasion de la journée de l'Europe, le **9 mai 2012**, la Commission européenne a publié une déclaration intitulée « Le temps de la décision : agir pour la croissance, agir pour l'emploi ». Cette déclaration rappelle les propositions de la Commission en matière de politique de croissance, thème qui a fait l'objet d'un échange informel des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE le **23 mai 2012** à Bruxelles.

Rappel

● La stratégie « **Europe 2020** » pour la croissance de l'UE a été adoptée par le Conseil européen du **17 juin 2010**.

Axes d'action

Dans sa déclaration du **9 mai 2012**, la Commission liste en particulier **quatre propositions**, présentées ces derniers mois, et visant à financer les investissements indispensables à la croissance. Pour la Commission, ces propositions « sont sur la table et n'attendent plus que le feu vert des Etats membres et du Parlement européen ».

1- Une réallocation des fonds structurels non utilisés, vers le soutien des PME, la formation et l'emploi des jeunes. La Commission a évalué à **82 milliards** d'euros (à l'échelle de l'UE) le montant de fonds structurels encore disponibles (engagés mais pas encore affectés) pour cofinancer ce type de projets (potentiellement 4,2 milliards d'euros pour la France).

2- Une mobilisation accrue de la Banque européenne d'investissement (BEI), via un renforcement de son capital. A l'issue du Conseil européen informel du **23 mai 2012**, Herman Van Rompuy a invité la BEI à se pencher d'ici juin sur l'idée d'une augmentation de son capital : une augmentation de l'ordre de **10 milliards** d'euros permettrait à la BEI de prêter environ 60 milliards d'euros supplémentaires, ce qui correspond à des investissements totaux pouvant atteindre 185 milliards d'euros, par effet de levier avec le secteur privé (la BEI ne cofinance généralement pas plus de 40% du montant des projets).

3- Le recours à des emprunts obligataires pour le financement de projets européens (« *project bonds* »). Fin 2011, la Commission a présenté un plan pour financer à long terme des projets transeuropéens d'infrastructures énergétiques, de télécoms et de transport (le « Mécanisme pour l'interconnexion en Europe », cf. dossier octobre 2011, n° 183). Dans ce cadre, les *projects bonds* visent à stimuler l'investissement privé : il s'agit de fournir aux investisseurs institutionnels (tels que les fonds de pension ou les compagnies d'assurance, attirés par un placement de long terme) une garantie publique

européenne (de la Commission et la BEI), afin que ces investisseurs puissent émettre plus facilement des obligations sur le marché des capitaux.

Un accord a été trouvé le **22 mai 2012** entre les Etats membres et le Parlement européen pour lancer une phase-pilote de 18 mois : une enveloppe de **230 millions** d'euros, provenant du budget européen pour 2012, servira de garantie et devrait permettre à des investisseurs privés de mobiliser jusqu'à 4,5 milliards d'euros. Ces sommes serviront à financer 5 à 6 projets d'infrastructures transfrontalières, notamment dans le secteur des transports.

4- Une taxe sur les transactions financières (TTF) : la proposition de la Commission, publiée en septembre 2011, et qui prévoit un taux de 0,1% sur les actions et les obligations et de 0,01% sur les produits dérivés, pourrait dégager une recette fiscale estimée à **57 milliards** d'euros par an, à répartir entre le budget européen et les budgets nationaux des Etats membres.

Certains Etats membres, tels que la Grande-Bretagne, y sont défavorables. Ils craignent que la TTF ne favorise la délocalisation des activités financières hors de l'UE. Deux alternatives semblent se dessiner :

- le recours à une coopération renforcée : l'application de la taxe telle que proposée par la Commission, mais uniquement au sein d'un groupe d'Etats volontaires,
- la mise en place, (dans tous les Etats membres) d'une taxe plus modeste, portant uniquement sur les actions et les obligations, comme l'a proposé l'Allemagne.

Suivi

● Dans le cadre du Semestre européen, la Commission publiera le **30 mai 2012** ses recommandations par pays pour l'ensemble des 27 Etats membres, et dans lesquelles elle examinera leurs principales faiblesses structurelles et fera des recommandations pour y remédier.

● Le prochain Conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE se déroulera à Bruxelles les **28-29 juin 2012**.

Ces différents outils, qui visent à soutenir le financement de « grands projets » s'inscrivent dans un débat de politique économique plus large, au sein de l'UE, sur le retour à la croissance. La négociation du cadre financier de l'UE pour la période 2014-2020 (cf. Article supra, p.6) ainsi que la question des euro-obligations (lancement d'emprunts obligataires communs – « *eurobonds* » – par les Etats membres de la zone euro) devraient être au cœur de ce débat. L'OCDE, qui vient de publier un rapport sur les options pour dynamiser la croissance et la rendre plus inclusive, s'est aussi exprimée en faveur de l'émission d'euro-obligations par la zone euro.

Déclaration de la Commission du 9 mai 2012 <http://bit.ly/KaeU0p>
OCDE « Promoting inclusive growth » <http://bit.ly/JBm7rS>

Résultats du Conseil des ministres des Finances de l'UE

Les ministres des Finances des Etats membres se sont réunis à Bruxelles le **15 mai 2012**.

Rappel

•Le **20 juillet 2011**, la Commission européenne avait proposé un série de propositions législatives (paquet « **CRD IV** ») portant sur les exigences de fonds propres des banques (exigences « prudentielles ») (Cf. dossier septembre 2011, n°182). Ces propositions visent notamment à transcrire en droit européen l'accord de Bâle III, élaboré sous l'impulsion des réunions du G20 de novembre 2010, et dont l'objectif est de permettre aux banques de mieux absorber les chocs sur les marchés financiers. Cette règlementation doit à terme contraindre les banques à mettre en réserve des fonds propres représentant **7 %** du montant des prêts qu'elles accordent (contre **2 %** actuellement).

Lors de leur précédente rencontre, le **2 mai 2012**, les ministres des Finances de l'UE n'étaient pas parvenus à trouver un accord à l'unanimité sur le paquet CRD IV.

•La Commission européenne avait publié, le **6 décembre 2011**, une Communication sur l'avenir de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans l'UE (Cf. dossier décembre 2011, n°185), proposant trois objectifs :

- alléger les charges administratives des entreprises et encourager les échanges transfrontaliers au sein de l'UE ;
- mieux lutter contre la fraude ;
- renforcer l'efficacité du système de TVA.

Axes d'action

• Lors de la réunion du 25 mai 2012, les ministres des Finances ont abordé :

1-Le paquet CRD IV : les ministres des Finances de l'UE sont parvenus à un accord de principe. Jusqu'à présent, les positions des Etats membres divergeaient notamment sur les niveaux de flexibilité à accorder aux Etats membres désireux d'imposer des exigences en capital supplémentaires aux banques basées sur leur territoire.

Au final, le compromis trouvé permet à un Etat membre qui le souhaite de pouvoir imposer à ses banques un "coussin" supplémentaire de fonds propres de **3 %** (en plus des **7 %** exigés par l'accord de Bâle III) pour l'ensemble des expositions (dans le pays de leurs sièges, dans les Etats membres et dans les pays tiers) de ces banques. Ce "coussin" pourra même être porté à **5 %** en ce qui concerne l'exposition domestique de ces banques, c'est-à-dire les risques qui émanent de cet Etat membre.

2-L'avenir de la TVA : les ministres des Finances de l'UE ont en particulier invité la Commission à :

- travailler en priorité sur la mise en œuvre d'un guichet unique pour les transactions transfrontalières d'ici 2015,

afin que les entreprises puissent remplir leurs obligations d'identification (immatriculation) et de déclaration de TVA, dans un seul Etat membre (celui dans lequel elles sont établies);

- veiller à ce que l'objectif stratégique d'allègement des charges administratives bénéficie aussi bien aux entreprises qu'aux autorités nationales.

Par ailleurs, en ce qui concerne le régime de TVA du commerce transfrontalier, les ministres des Finances de l'UE ont confirmé que l'idée de passer d'un système d'imposition du bien ou du service dans le pays de destination à un système d'imposition dans le pays d'établissement de la société qui facture, était «politiquement irréalisable», comme l'avait estimé la Commission dans sa communication.

3-Nominations : les discussions se sont poursuivies mais aucun accord n'a été dégagé autour des nominations à trois postes importants:

- la Présidence de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker ayant annoncé qu'il quitterait le poste entre fin juin et mi-juillet 2012 ;
- la Présidence du Mécanisme européen de stabilité financière (MES), qui entrera en fonction au 1^{er} juillet 2012 ;
- un poste de membre du directoire de la Banque centrale européenne (BCE), vacant à partir de fin mai. Il s'agit de succéder à l'Espagnol José Manuel Gonzalez-Paramo.

Suivi

•La prochaine réunion des ministres des Finances de l'UE aura lieu le **22 juin 2012** à Luxembourg.

•La présidence danoise de l'UE va entamer les discussions sur le paquet « CRD IV » avec le Parlement européen. L'objectif est de parvenir à un accord définitif d'ici juin 2012.

Dans son rapport 2012 « Tendances de la fiscalité dans l'UE », publié le 21 mai 2012, la Commission relève que les taux standards de TVA dans l'UE ont augmenté, passant (en moyenne) de 20,7% en 2011 à 21 % en 2012 (contre 19,2% en 2000).

Ce rapport révèle aussi d'importantes disparités dans la charge fiscale (montant total des impôts et cotisations sociales obligatoires en pourcentage de PIB), tant parmi les pays de l'UE que pour les facteurs de production (travail, consommation et capital) : la taxation du travail demeure la principale source de recettes fiscales dans l'UE, représentant près de la moitié des recettes, suivie des taxes sur la consommation (environ un tiers des recettes) et de l'imposition du capital (un peu moins d'un cinquième des recettes).

Conclusions du Conseil Ecofin

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ecofin/130350.pdf

Rapport « Tendances de la fiscalité dans l'UE » <http://bit.ly/KZOn1Q>

Publication du rapport sur RAPEX en 2011

Le **8 mai 2012**, la Commission européenne a publié le rapport d'activité 2011 du système RAPEX, le système de surveillance et d'alerte rapide visant les produits de consommation jugés dangereux dans l'UE.

Rappel

●Le système RAPEX est prévu par la **directive de 2001 sur la sécurité générale des produits**. Celle-ci impose aux Etats membres de :

-veiller à ce que les produits fabriqués, importés et commercialisés sur leur territoire soient sûrs, c'est-à-dire qu'ils ne présentent pas de risque pour la santé des consommateurs ou l'environnement;

-décider et mettre en œuvre le retrait du marché et l'interdiction des produits qu'ils ont identifiés comme dangereux. L'Etat membre concerné doit alors informer la Commission, via le système européen d'alerte rapide RAPEX. Celui-ci couvre la grande majorité des produits de consommation commercialisés en BtoB (*Business to Business*) ou BtoC (*Business to Consumer*). Les catégories de produits exclus (telles que les produits pharmaceutiques, alimentaires, ou médicaux) sont couvertes par des systèmes d'alerte spécifiques.

●Concrètement:

-les autorités nationales compétentes (**les douanes et les autorités en charges de la surveillance des produits, telles que la DGCCRF en France**) identifient les produits dangereux (au cours de contrôles, par exemple dans les lieux de conditionnement ou de vente), décident éventuellement leur retrait du marché, et transmettent rapidement ces informations à la Commission européenne (y compris les éléments de preuves de danger). Il s'agit de la phase de « **notification** » des produits,

-la Commission, assistée d'un groupe d'experts des Etats membres, doit ensuite se prononcer. Si elle confirme le caractère dangereux des produits, elle diffuse les informations à l'ensemble du réseau (les points de contact RAPEX des autres Etats membres). L'objectif est que les mesures prises dans un premier Etat membre (retrait, interdiction du produit, etc.) soient rapidement étendues à tous les autres.

Axes d'action

●Le rapport du RAPEX révèle que 1803 notifications de produits dangereux ont été effectuées en 2011, soit une **baisse de 20% par rapport à 2010**. La Commission européenne en déduit que de moins en moins de produits dangereux sont commercialisés ou importés dans l'UE.

Les principaux produits dangereux notifiés demeurent : les vêtements et les textiles (423 notifications), les jouets (324), les **véhicules à moteur** (171), les **appareils électriques** (153), et les **cosmétiques**.

●Concernant l'origine des produits dangereux notifiés en 2011, le rapport du RAPEX indique que:

-**54% d'entre eux avaient été fabriqués en Chine**. Ce pays demeure la principale source de produits dangereux, mais sa part a diminué par rapport à 2010 (58%) ;

-**19% d'entre eux étaient d'origine européenne**,

-15% provenaient d'autres pays tiers (dont la Turquie, et les Etats-Unis),

-8% avaient une origine inconnue.

●Selon la Commission européenne, le nombre de notifications de produits dangereux a diminué grâce à l'action conjuguée de trois acteurs:

-les **autorités nationales en charge de la surveillance** des marchés des produits de consommation. Celles-ci :

*coopèrent mieux et davantage,

**évaluent plus précisément les risques que présentent les produits pour la santé des consommateurs, grâce à une méthode harmonisée introduite en 2010 ;

-les **autorités douanières** des Etats membres, qui coopèrent également mieux et davantage entre elles ;

-l'**UE**, qui a mis en place une coopération avec ses partenaires internationaux en matière de lutte contre les échanges de produits défectueux ou dangereux pour les consommateurs, en particulier avec la Chine.

Suivi

●Le Commissaire en charge de la santé et la protection des consommateurs, **John Dalli**, a déclaré le **8 mai 2012**, que la Commission européenne avait l'intention :

-de publier, en **décembre 2012**, des propositions législatives visant à renforcer la législation européenne existante en matière de sécurité des produits et de surveillance du marché,

-d'**améliorer la coopération** bilatérale avec la Chine, et trilatérale avec la Chine et les Etats-Unis.

En lien direct avec la question du danger que présentent les produits non-conformes à l'obligation générale de sécurité de la directive de 2001 : celle du contrôle de la conformité des marchandises importées dans l'UE avec les normes inscrites dans la législation européenne. Il s'agit d'un réel enjeu pour les membres du Cercle de l'Industrie. Des progrès restent à faire en ce domaine ; à titre d'exemple 10% des pneus contrôlés en France ne seraient pas conformes aux normes UE. La mise en conformité à ces normes, coûteuse pour les entreprises européennes, ne devrait pas handicaper leur compétitivité sur le marché européen.

Rapport sur RAPEX 2011

http://ec.europa.eu/consumers/safety/rapex/docs/2011_rapex_report_fr.pdf

Lignes directrices de la Commission européenne pour la notification des produits de consommation dangereux aux autorités compétentes des Etats membres par les producteurs et les distributeurs

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2004:381:0063:0077:FR:PDF>

ENERGIE

Rapport intermédiaire sur la sûreté des centrales nucléaires dans l'UE

Le **26 avril 2012**, l'ENSREG (groupe des autorités nucléaires des Etats membres, chargé d'élaborer une approche commune dans le domaine de la sûreté nucléaire) a présenté son rapport intermédiaire sur la **sûreté des installations nucléaires** de l'UE.

Rappel

● Suite à l'accident nucléaire de Fukushima, le **11 mars 2011**, le Conseil européen des **24 et 25 mars 2011** avait chargé la Commission et l'ENSREG d'évaluer notamment la **sûreté** des installations nucléaires dans l'UE, face :

-aux **catastrophes naturelles** (telles que les tempêtes, les séismes et les inondations),
-aux **accidents humains ou techniques** de source interne (tels que le dysfonctionnement des systèmes de sûreté d'une centrale, ou l'endommagement du combustible dans le réacteur), ou externe (accident d'avion ou explosion à proximité d'une centrale) (Cf. dossier mai 2011, n°179).

● Les tests de sûreté nucléaire ont débuté le **1^{er} juin 2011** :

-les **évaluations** conduites par les exploitants sur leurs centrales, ont été transmises aux régulateurs nationaux ;
-puis ceux-ci ont élaboré **un rapport national** évaluant la crédibilité de ces évaluations, et l'ont transmis à la Commission européenne **fin décembre 2011** ;
-ces rapports nationaux ont ensuite été examinés par des équipes d'experts de la Commission et de l'ENSREG au **premier trimestre 2012**.

● La Commission européenne a organisé une **consultation publique** entre fin décembre 2011 et fin février 2012 sur le renforcement du cadre juridique européen en matière de sûreté nucléaire.

Axes d'action

Dans son rapport intermédiaire, l'ENSREG :

● conclut que tous les Etats membres abritant des installations nucléaires ont pris des « **mesures significatives** » pour renforcer la sûreté de ces installations,

● identifie néanmoins des points sur lesquels l'UE devrait apporter des **améliorations**:

-le rapprochement des méthodes d'évaluation des risques naturels par les autorités nationales, qui comporte encore trop de divergences. L'ENSREG recommande que l'association des régulateurs nucléaires d'Europe occidentale (WENRA) élabore des lignes directrices sur ce point,

-la réévaluation plus fréquente des mesures de sûreté nucléaire (qui devrait intervenir à intervalles réguliers et au moins tous les dix ans),

-l'intégrité du confinement des centrales nucléaires (qui devrait être renforcée),

-l'adoption systématique de mesures préventives, telles que la protection des équipements mobiles,

-la définition de mesures d'urgence à prendre en cas de catastrophes naturelles,

-la possibilité de mobiliser très rapidement des équipes de sauveteurs et des équipements pour venir en aide aux opérateurs de centrales nucléaires, en cas d'accident ;

● annonce que son rapport final :

-ne sera finalement publié **qu'à l'automne 2012** (et non fin juin 2012, comme prévu initialement), afin de permettre à ses auteurs d'effectuer des visites d'inspection supplémentaires des sites nucléaires, et de prendre en compte les travaux menés au niveau international par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA),

-inclura un **plan d'action** avec des recommandations concrètes pour le renforcement de la sûreté nucléaire dans l'UE.

Suivi

Sur base du rapport final de l'ENSREG, la Commission européenne publiera, **d'ici la fin 2012**, une proposition de révision de la directive de 2009 sur la sûreté nucléaire.

La révision du cadre juridique européen sur la sûreté des centrales nucléaires, qui était prévue pour 2015, serait donc finalement avancée à la fin 2012.

En écho à une étude de novembre 2011, le groupe politique Les Verts/ALE considère que les évaluations en cours visant la sûreté des installations nucléaires dans l'UE sont insuffisantes.

Dans sa lettre ouverte aux candidats à l'élection présidentielle française de mai 2012, le Cercle de l'Industrie soutient la continuité de la politique énergétique française, fondée notamment sur le nucléaire.

http://www.ensreg.eu/sites/default/files/Press%20release%20Stress%20tests%20Final_0.pdf

ENERGIE

Débat autour de la Feuille de route « Energie 2050 » de la Commission européenne

Depuis sa publication, le **15 décembre 2011**, cette Feuille de route suscite commentaires et discussions notamment de la part des associations industrielles, au niveau des Etats membres et de l'UE.

Rappel

Basée sur différents scénarios d'évolution du secteur énergétique de l'UE, la Feuille de route **Energie 2050**:

-retenait quatre axes de « **décarbonisation** » de ce secteur : l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, le nucléaire, et le captage et le stockage du carbone (CSC) ;

-présentait des conclusions et des recommandations, concernant les grandes tendances en termes de **sources d'énergie** dans l'UE **d'ici 2050** (cf. dossier décembre 2011, n°185).

Axes d'action

●Le 2 février 2012, *BusinessEurope* a présenté sa « Réaction à la feuille de route Energie 2050 ». L'association y indique que la politique de long terme de l'UE en matière d'énergie devrait notamment:

-veiller à ce que le prix de l'énergie n'affecte pas la **compétitivité externe** de l'industrie européenne ;

-imposer un « **test de compétitivité** » à toutes les futures mesures de l'UE en matière d'énergie (l'industrie a besoin d'un cadre juridique et politique stable et prévisible pour pouvoir investir sur le long terme) ;

-viser à « casser » le lien entre croissance économique et croissance de la consommation d'énergie (il faut donc **augmenter le rendement de la consommation d'énergie** en termes de biens et de services produits) ;

-**actualiser régulièrement les scénarios** de la feuille de route en fonction de l'évolution des coûts liés aux technologies « propres ». Ces réévaluations devraient être menées par la Commission en **consultation** avec les Etats membres et l'industrie de manière transparente ;

-tenir compte de la possibilité selon laquelle **aucun accord international de lutte contre le réchauffement climatique** ne serait adopté à moyen terme, et introduire cette variable dans les scénarios de la feuille de route ;

-prendre en compte le niveau très élevé des investissements nécessaires pour « décarboner » le réseau énergétique (estimé à 14% du PNB de l'UE par la Commission), et faciliter le recours à des **outils de financement adaptés** (tels que les contrats d'approvisionnement de très long terme) ;

-demeurer **neutre** et ne pas privilégier tel(le) ou tel(le) technologie énergétique ou combustible ;

-**communiquer en direction des citoyens européens**, pour leur expliquer les implications possibles de la feuille de route, et forger ainsi un consensus social sur la politique énergétique qui sera menée. Cette démarche est nécessaire dans la perspective de la hausse prévisible du prix de l'énergie pour les ménages.

●Dans sa lettre d'information du 8 mars 2012, le **BDI** allemand considère que, si, conformément aux prévisions de la Commission dans sa feuille de route, les prix de l'électricité augmentent jusqu'en 2030, (voire jusqu'en 2050, dans l'hypothèse où la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie atteindrait 75% en 2050) :

-l'Allemagne n'aura pas d'autre choix que de développer son **efficacité énergétique** et ses **sources d'énergies renouvelables**, étant donné la décision du gouvernement allemand de sortir progressivement du nucléaire, et la faible acceptation publique du CSC ;

-un **débat** s'imposera en Allemagne sur la structure et la sécurité de l'approvisionnement en énergie, l'acceptation publique des technologies énergétiques, la question du coût et de sa répartition entre les consommateurs et les producteurs, et entre les producteurs.

Suivi

●Le Conseil des ministres de l'Energie de l'UE débattera de la feuille de route Energie 2050 le **15 juin 2012**.

●La Commission européenne devrait publier en **juin 2012** une communication sur la stratégie de l'UE en faveur des **énergies renouvelables d'ici 2030**.

A l'occasion d'un débat à Bruxelles en avril 2012, le *think tank* Confrontations Europe a présenté ses remarques préliminaires sur la feuille de route « Energie 2050 » :

-cette feuille de route ne met pas en doute l'avenir des énergies renouvelables, malgré l'ampleur des défis à relever, alors même qu'elle met en question l'avenir du charbon (même propre), et du nucléaire (aucun scénario n'envisageant sa montée en puissance) ;

-elle n'étudie ni l'impact de tel ou tel scénario sur la compétitivité-prix de l'Europe, ni les effets potentiels sur l'industrie et l'emploi d'une spécialisation des Etats membres dans les énergies renouvelables ;

-une stratégie qui privilégierait trop les énergies renouvelables au détriment du nucléaire ou du charbon sera « vouée à l'échec », certains Etats membres ayant déjà exprimé des résistances, tels que la Pologne (opposée à un objectif de réduction des émissions de carbone contraignant d'ici 2030), et le Royaume-Uni (réticent face à un objectif contraignant en matière de renouvelables d'ici 2030) ;

-un accord entre Etats membres ne sera possible que si chacun d'eux peut valoriser ses atouts nationaux dans le mix européen. Ces choix nationaux devront être compatibles entre eux car les Etats membres devront partager le même réseau électrique européen.

En France, le rapport «Energies 2050» sur les scénarios énergétiques de la France d'ici 2050 avait été remis au Ministre de l'Energie en février 2012 (Cf. dossier février 2012, n187).

Pour aller plus loin: *The EU's Energy Roadmap 2050: Targets without Governance*, par la *Stiftung Wissenschaft und Politik*, March 2012.

http://www.swp-berlin.org/fileadmin/contents/products/comments/2012C08_fis_gdn.pdf

CLIMAT

Mise en place d'un système d'échanges de quotas d'émission de carbone en Corée du Sud dès 2015

Le **3 mai 2012**, la Corée du Sud s'est dotée d'une loi créant un système d'échange de quotas d'émission de carbone à partir du **1^{er} janvier 2015**.

Rappel

● La Corée du Sud ne fait pas partie des 37 pays signataires de l'**Annexe I du Protocole de Kyoto** (principalement des pays de l'OCDE, dont les 27 Etats membres de l'UE et l'UE). Ceux-ci s'étaient engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'environ 5,2% sur la période 2008-2012, par rapport à 1990.

● Pourtant, dès **septembre 2008**, la Corée du Sud avait commencé à encadrer ses émissions de gaz à effet de serre, et à stimuler l'investissement privé dans les technologies de réduction de ces émissions.

● En **2010**, elle s'était engagée à réduire de **30%** ses émissions de carbone **d'ici 2020**, par rapport au niveau qu'atteindraient ses émissions si aucun effort de réduction n'était fait.

● Dans ce contexte, le **5 janvier 2012**, la Corée du Sud a créé un centre de recherche sur le captage et le stockage du carbone, auquel elle a affecté **120 millions d'euros sur une période de neuf ans**. Ce centre est chargé de développer au moins quatre nouvelles techniques pour **stocker le carbone**, et d'explorer les possibilités de transformer celui-ci en énergie.

Axes d'action

La loi votée en Corée du Sud le **3 mai 2012** dessine les **grandes lignes** du futur système national d'échange de quotas d'émission de carbone (un quota correspondant à une tonne d'émissions de carbone) :

● celui-ci devrait couvrir **60% des émissions** de carbone du pays, soit les **450 installations industrielles** les plus fortement émettrices de carbone (émettant chacune **plus de 25 000 tonnes de carbone par an**). Il s'agit notamment de POSCO, le troisième producteur mondial d'acier, et de Samsung Electronics, le premier groupe mondial du secteur électronique ;

● le volume annuel global et individuel des émissions de carbone de ces installations sera **plafonné** par le gouvernement ;

● les opérateurs qui dépasseront ce plafond devront **acquérir** des quotas d'émission. Ils pourront le faire notamment auprès :

- des **opérateurs nationaux** qui disposeront de quotas superflus (ayant diminué leur volume d'émissions),

- éventuellement d'autres **opérateurs issus de pays membres de l'Annexe I du protocole de Kyoto** et ayant investi en Corée du Sud dans des projets industriels visant à réduire les émissions de carbone du pays. Ces investissements leur permettent de récolter

des quotas d'émission de carbone (les «*Certified Emission Reductions*»), dans le cadre du « mécanisme de développement propre » du protocole de Kyoto. Au lieu de les transférer dans leur Etat d'origine, ces opérateurs pourront en principe céder ces quotas à des opérateurs sud-coréens. Les modalités de connexion entre le système sud-coréen d'échange de quotas d'émission de carbone d'une part, et le « mécanisme de développement propre », devront être précisées ;

● **entre 2015 et 2021, 95%** des quotas d'émission seront alloués par l'Etat **gratuitement** aux émetteurs. Après 2021, les opérateurs devront acquérir la totalité des quotas nécessaires pour couvrir le volume de leurs émissions de carbone.

Suivi

La loi sud-coréenne votée le 3 mai 2012 prévoit la possibilité de relier le système national d'échange de quotas d'émissions de carbone à d'autres systèmes similaires. Il pourrait s'agir de :

- celui de la **Nouvelle-Zélande** (qui existe depuis 2009),
- celui de la **Chine**, et de l'**Australie** (cf. dossier novembre 2011, n°184) une fois que ces deux derniers entreront en vigueur, en 2015,
- celui de l'UE.

La Corée du Sud est la 12^{ème} économie du monde et le 8^{ème} émetteur de carbone. Elle est le premier pays du Sud-Est asiatique (et le 3^{ème} Etat de la région Asie-Pacifique) à se doter d'un marché d'échange de quotas d'émission de carbone.

Les modalités de fonctionnement de ce futur système d'échange de quotas d'émission devront être précisées. A ce stade, il est difficile de prévoir l'impact de ce nouveau système sur le plan global. Selon un analyste de Barclays Capital, l'UE pourrait choisir d'attendre quelques années (2018) avant de relier l'ETS au système sud-coréen (afin que celui-ci se soit rodé).

La *Federation of Korean Industries* considère que ce système de plafonnement et d'échange de quotas de carbone pourrait coûter 4,2 milliards de dollars dès sa phase initiale d'allocation gratuite (jusqu'en 2021)

Le 29 mars 2012, l'UE et l'Australie ont adopté un plan de travail visant à relier leur système respectif d'échange de quotas d'émission.

De son côté, la Chine prévoit de lancer :

- en 2013, sept systèmes pilotes d'échange de quotas d'émission de carbone couvrant cinq villes (Pékin, Shanghai, Tianjin, Shenzhen et Chongqing) et deux provinces (Guangdong et Hubei) ;
- en 2015, un système national.

Site du *Minister of Knowledge Economy* sud-coréen
<http://www.mke.go.kr/language/eng/>

SUIVI LEGISLATIF

SUIVI LEGISLATIF

Dossier	Thème	Suivi de la procédure
COMMERCE	OMC	le 25 mai 2012, l'UE a demandé, dans le cadre des procédures de règlement des différends de l'OMC, l'ouverture de consultations avec l'Argentine, dans une première tentative pour obtenir la levée de ces mesures qui nuisent à ses échanges commerciaux et à ses investissements.
COMMERCE	Etats-Unis	le 4 mai 2012, l'UE et les Etats-Unis ont signé un accord de reconnaissance mutuelle qui reconnaît mutuellement leurs opérateurs économiques agréés (OEA).
CONCURRENCE	Règles anti-trust	le 4 mai 2012, la Commission européenne a lancé une consultation sur l'avenir des lignes directrices sur l'application au transport maritime des règles européennes en matière d'ententes et d'abus de position dominante.
CONCURRENCE	ETS	Le 22 mai 2012, la Commission européenne a adopté des lignes directrices encadrant l'octroi par les Etats membres d'un soutien financier aux entreprises fortes consommatrices d'électricité, afin de couvrir une partie de la hausse du prix de l'électricité qui devrait être induite par l'ETS dès le 1 ^{er} janvier 2013.
FISCALITE	OPCVM en France	le 10 mai 2012, la Cour de Justice de l'UE a rendu un arrêt estimant contraire au droit de l'UE la réglementation française qui instaure un régime d'imposition différent pour les dividendes d'origine nationale qui sont perçus par des organismes de placement collectif en valeur mobilière (OPCVM) résidents ou non-résidents.
FISCALITE	Taxe sur les transactions financières	Le 22 mai 2012, le Parlement européen a voté une résolution en faveur de la proposition de directive visant à créer une taxe sur les transactions financières.
MARCHE INTERIEUR	Protection des consommateurs	Le 22 mai 2012, la Commission européenne a adopté son « Agenda pour le Consommateur », stratégie d'ici 2014 visant à renforcer la protection des consommateurs
MARCHE INTERIEUR	Suivi de la réalisation du marché unique	Le 22 mai 2012, le Parlement européen a voté une résolution appelant à davantage de fermeté dans les procédures d'infraction à l'encontre des Etats membres n'ayant pas, ou mal, transposé les directives du marché intérieur en droit interne.

SUIVI LEGISLATIF

SUIVI LEGISLATIF

Dossier	Thème	Suivi de la procédure
MARCHE INTERIEUR	Transparence des paiements	le 3 mai 2012, les représentants permanents de chacun des États membres auprès de l'UE (réunis en COREPER) se parvenus à un accord de principe sur la révision des directives comptables portant sur la transparence des paiements versés aux pays tiers par les l'industrie minière européenne.
INDUSTRIE/ COMPETITIVITE/ RECHERCHE	Industrie européenne	Le 23 mai 2012, le Parlement européen a voté une résolution appelant la Commission européenne à défendre les intérêts de l'industrie européenne sur le marché chinois
INDUSTRIE/ COMPETITIVITE/ RECHERCHE	Eco-innovation	Le 8 mai 2012, la Commission a lancé un appel à propositions « CIP Eco-Innovation 2012 » visant des projets d'éco-innovation, éligibles à un financement européen au titre du programme cadre pour la compétitivité (CIP). Il vise notamment les (activités de recyclage des matériaux, la gestion de l'eau, les matériaux de construction durables, etc.), pour un montant global de 34,8 millions d'euros
TRANSPORT	Redevances sur les voitures particulières	Le 14 mai 2012, la Commission européenne a publié une communication l'introduction de systèmes de vignette comme redevance pour l'utilisation de voitures particulières.
ENVIRONNEMENT	Efficacité des ressources naturelles	Le 24 mai 2012, le Parlement européen a adopté une résolution sur la Feuille de route de la Commission européenne relative à l'utilisation durable et efficace des ressources naturelles du 20 septembre 2011.
ENVIRONNEMENT	Eau	Le 14 mai 2012, la Commission européenne a proposé de créer un Partenariat d'innovation européen dans le domaine de l'eau.
ENVIRONNEMENT	Carburants	Le 15 mai 2012, le Conseil de l'UE, le Parlement européen et la Commission se sont accordés sur la proposition de directive actualisant les règles sur la teneur en soufre des carburants marins.
CLIMAT	ETS	Le 22 mai 2012, la Commission européenne a adopté des lignes directrices sur les aides d'Etat en faveur des secteurs fortement consommateurs d'électricité, afin de compenser la hausse du prix de l'électricité induite par la 3 ^{ème} phase de l'ETS à partir du 1 ^{er} janvier 2013.

Le Carnet

Bernard Cazeneuve (F) Député, a été nommé Ministre délégué aux Affaires européennes en France.

Philippe Léglise-Costa (F) Représentant permanent adjoint de la France à Bruxelles a été nommé Conseiller Europe à L'Elysée. Il est remplacé par **Alexis Dutertre (F)**, qui était Conseiller des affaires étrangères (questions européennes) au cabinet de M. Juppé.

Odile Renaud-Basso (F) Directrice adjointe du cabinet d'Herman von Rompuy, a été nommée Directrice adjointe du cabinet du Premier Ministre française, Jean-Marc Ayrault.

Serge Guillon (F) a été nommé Secrétaire général des Affaires européennes, en remplacement de **Charles Fries (F)**.

Quatre nouveaux eurodéputés français siégeront au Parlement européen :

Karim Zeribi (F) remplace Vincent Peillon (ex-eurodéputé membre du groupe S&D), nouveau ministre de l'Education nationale ;

Jean-Jacob Bicep (F) remplace Pascal Canfin (ex-eurodéputé membre du groupe Verts/ALE), nouveau ministre délégué chargé du Développement ;

Isabelle Thomas (F) remplace Stéphane Le Foll (ex-eurodéputé membre du groupe S&D), nouveau ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ;

Eric Andrieu (F) remplace Kader Arif (ex-eurodéputé membre du groupe S&D), nouveau ministre délégué chargé des Anciens combattants.

Elizabeth Golberg (NL) Membre du Secrétariat général de la Commission européenne, notamment en charge du G8/G20, a été nommée Directrice en charge de « la réglementation intelligente » au sein de ce Secrétariat général.

Jean-Pierre Clamadiou (F) Directeur général adjoint de Solvay, a été nommé Directeur général du Groupe.

Richard Roudeix (F) Président de LyondellBasell pour la France, a été nommé Président de l'Association des producteurs pétrochimiques européens (APPE)

ANNEXE I

Agenda Juin 2012

Date	Evènement	Lieu
11/06/2012	Conseil Environnement	Bruxelles
11- 14/06/2012	Session plénière du Parlement européen	Strasbourg
21/06/ 2012	Réunion de l'Eurogroupe	Luxembourg
22/06/2012	Réunion du Conseil ECOFIN	Bruxelles
26/06/2012	Conseil Affaires générales	Bruxelles
28- 29/06/2012	Conseil européen	Bruxelles